

Le projet pédagogique

La promotion sociale et l'accès à des fonctions de direction dans le champ sanitaire et social sont le socle du projet pédagogique en Cycles préparatoires.

Eu égard à la multiplicité des trajectoires individuelles et professionnelles des stagiaires, la pédagogie est conçue pour permettre un suivi individualisé de la progression des stagiaires pour atteindre les objectifs d'apprentissage définis dans le référentiel de formation. De même, l'expérience acquise, puisqu'il s'agit d'un concours interne, est source de richesses auxquelles les intervenants incitent les stagiaires à faire appel à bon escient. En contre partie, il est demandé aux stagiaires de faire confiance aux choix pédagogiques adoptés : contenus, méthodes, évaluations car ces choix relèvent d'une expertise des programmes et d'une expérience longue des concours de direction de la fonction publique hospitalière.

Le projet pédagogique s'appuie sur les bilans établis à l'issue des Conseils pédagogiques et sur les leçons tirées par les stagiaires devenus lauréats qui souhaitent communiquer leur expérience aux nouveaux stagiaires.

III -1 - Les concours de direction se caractérisent en trois points :

- La recherche d'une personnalité qui manifeste un potentiel pour un management à fortes exigences dans un contexte de maîtrise des dépenses de santé et d'efficience de l'offre de soins.
- Une réflexion panoramique et une mise en perspective plutôt que des savoirs académiques. Tout sujet, autrement dit, est un prétexte pour mettre en valeur des concepts organisés. Il est demandé de décrypter un environnement complexe en combinant plusieurs approches : économique, juridique, géopolitique, sociologique, politique, sanitaire. De fait, le choix des matières techniques choisies pour le concours ne dispense pas de la maîtrise de connaissances fondamentales et d'actualités en droit public, économie, droit hospitalier, finances publiques, protection sociale.
- Une réflexion personnelle sur des questions d'actualité, réflexion qui s'appuie sur des connaissances transversales et qui mobilisent l'expérience de chacun. Cette réflexion est exigée tant pour les épreuves écrites que pour les épreuves orales (entretien avec le jury et oraux techniques).

L'attention portée à la transversalité des connaissances et des approches a été renforcée par les décisions pédagogiques suivantes :

- Rendre obligatoire le cours de l'option de droit hospitalier
- Inciter les stagiaires à se doter d'une culture de base de droit public, en particulier sur les institutions administratives ;
- Inciter à développer la culture économique de base en rendant obligatoire le cours d'économie de la santé et en systématisant les questions d'économie lors des entraînements aux oraux de culture générale.

- inciter à assister aux cours de droit des établissements sociaux et médico-sociaux afin de s'acculturer au secteur quand le candidat est issu du champ sanitaire.

L'analyse des programmes de santé publique et de droit hospitalier mettent en évidence des chapitres communs entre les programmes. La responsable des formateurs s'attache à expliquer aux stagiaires quels sont les recoupements (annexe 8). Les questions des épreuves écrites du concours DH attestent chaque année de l'imbrication étroite de ces deux programmes.

III – 2 - Les stagiaires admis aux concours expriment chaque année les mêmes recommandations aux stagiaires en cycle :

- adopter un positionnement de directeur au cours de toutes les épreuves d'entraînement, mais aussi dans sa manière de se comporter vis-à-vis des intervenants et du service des Cycles afin que ce positionnement soit naturel lors des épreuves des concours : il peut être, en effet, long et douloureux d'abandonner des schémas de pensée et d'actions de son « ancienne vie » ;
- suivre l'actualité chaque jour à travers l'abonnement à un quotidien et faire des fiches problématisées, de préférence en petit groupe, pour mutualiser les lectures à partir de supports variés ;
- le travail personnel est indispensable : le choix d'un manuel peut être judicieux en plus du cours. Avant de choisir un manuel, mieux vaut s'adresser au coordinateur pédagogique de l'option correspondante ;
- participer aux exercices individuels ou collectifs de préparation des épreuves orales : oraux individuels de culture générale avec un intervenant, séances d'amélioration de sa communication verbale et non verbale
- se préparer à l'épreuve de langue vivante en suivant les cours, les oraux, les entraînements en laboratoire de langue (pour l'anglais et l'espagnol) mais aussi en se donnant un programme individuel en fonction de son niveau : radio, films, DVD en V.O., stage pendant l'été en France ou à l'étranger, congés d'été dans la langue choisie pour l'oral etc.....

Quel que soit l'objet de la composition ou de l'exposé oral, nous pouvons conclure que l'essentiel est de savoir appréhender un maximum de déterminants et de facettes d'un problème, de savoir connecter des connaissances qui isolément n'engendrent qu'une intelligence partielle des faits. Ce savoir est partie prenante des objectifs d'apprentissage en Cycles préparatoires.

III – 3 - Objectifs d'apprentissage et suivi pédagogique

Les épreuves des concours de direction doivent permettre de repérer les savoirs, savoir-faire transversaux et ressources personnelles des candidats à une fonction de direction de la FPH. Les objectifs d'apprentissage de la formation en Cycles, en termes de connaissances, de capacités et de potentialités à développer contribuent à

la construction des compétences qui relèveront des objectifs de professionnalisation de la formation en filière de formation après réussite au concours.

Les objectifs d'apprentissage définis dans le référentiel de formation sont rappelés lors des entretiens avec la chargée du suivi individuel.

III – 4 - Les méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques proposées aux candidats privilégient la diversité afin d'éviter la répétitivité des formes d'enseignement, de favoriser l'écoute, l'échange, le dialogue, le partage des idées et connaissances, le respect mutuel, la richesse des différents profils des candidats.

C'est à ce titre qu'est mise en oeuvre une alternance entre cours magistraux, conférences, travaux de groupes, fiches de travail, oraux blancs et autres modalités d'évaluations des enseignements.

Un accompagnement en ligne, sur la plate-forme de FOAD de l'Ecole, est proposé pour quelques enseignements sous la rubrique Cycles préparatoires : droit constitutionnel, culture générale, anglais. Les stagiaires iront consulter d'autres enseignements en ligne selon leurs besoins tout en gardant à l'esprit qu'ils doivent en retirer les éléments essentiels pour les épreuves des concours et non pas en avoir la connaissance que seule la formation post –concours pourra leur apporter.

III – 5 - Les évaluations sont tous les entraînements aux épreuves écrites et orales des concours. Elles sont des temps forts de la formation puisque les stagiaires mesurent leur appropriation des connaissances dispensées dans l'optique de la finalité de la formation : l'obtention d'un concours de direction. Les nombreux entraînements aux épreuves écrites et orales permettent la prise en compte combinée de plusieurs dimensions dont seule la répétition facilite la maîtrise : connaissances et méthodes, analyse et propositions, adoption d'un positionnement de directeur, adaptation au type d'épreuve, adaptation au temps contraint.

De nombreux entraînements à l'oral, avec commentaires personnalisés -oraux et écrits-, permettent aux stagiaires de maîtriser progressivement cet exercice difficile qu'est l'épreuve de conversation avec le jury.

Des grilles de correction des évaluations écrites et orales sont rédigées et remises aux stagiaires après chaque entraînement. Le stagiaire dispose d'un dossier individuel faisant mention de ses notes et de ses évaluations : ce dossier est géré sous la responsabilité de la chargée du suivi pédagogique.